

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

-----  
**DECISION n° 29/2023**

**Finances Locales - Subventions**

**Demande de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Vienne**  
**Contrats Territoriaux Départementaux - Exercice 2023 – Budget supplémentaire**

**Rénovation complète de la signalétique directionnelle de la commune**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 6/2022, portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 26° « de demander à tous organismes financeur, quel qu'il soit, pour tous projets éligibles à subventionnement, l'attribution de subventions » ;

**Considérant** le projet de rénovation complète de la signalétique directionnelle de la commune, d'un montant estimatif de dépenses de 20 000 euros H.T. ;

**Considérant** que ce projet est éligible à la demande de subventions présentée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux pour l'exercice du budget supplémentaire 2023 ;

**VU** l'opération n° 134 et les crédits nécessaires existants à hauteur de 24 000 € TTC ;

**Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de solliciter, pour le projet de rénovation complète de la signalétique directionnelle de la commune, la subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux pour l'exercice du budget supplémentaire 2023.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : le Directeur Général des Services de la Mairie du Palais sur Vienne est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4<sup>ème</sup>** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 04 avril 2023  
Ludovic GERAUDIE,  
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 06 avril 2023  
Affiché le : 07 avril 2023



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 292023

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/04/2023

Objet : Dde de subventions au Conseil Départemental - BS 2023 - CTD - Rénovation complète de la signalétique directionnelle

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 06/04/2023

Agent de transmission : Jérôme BOUDIN

Acte : Décision 29.2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20230404-292023-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/04/2023